

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE
ZONAGE PLUVIAL
(Ensemble commune)

Échelle 1/6 000ème

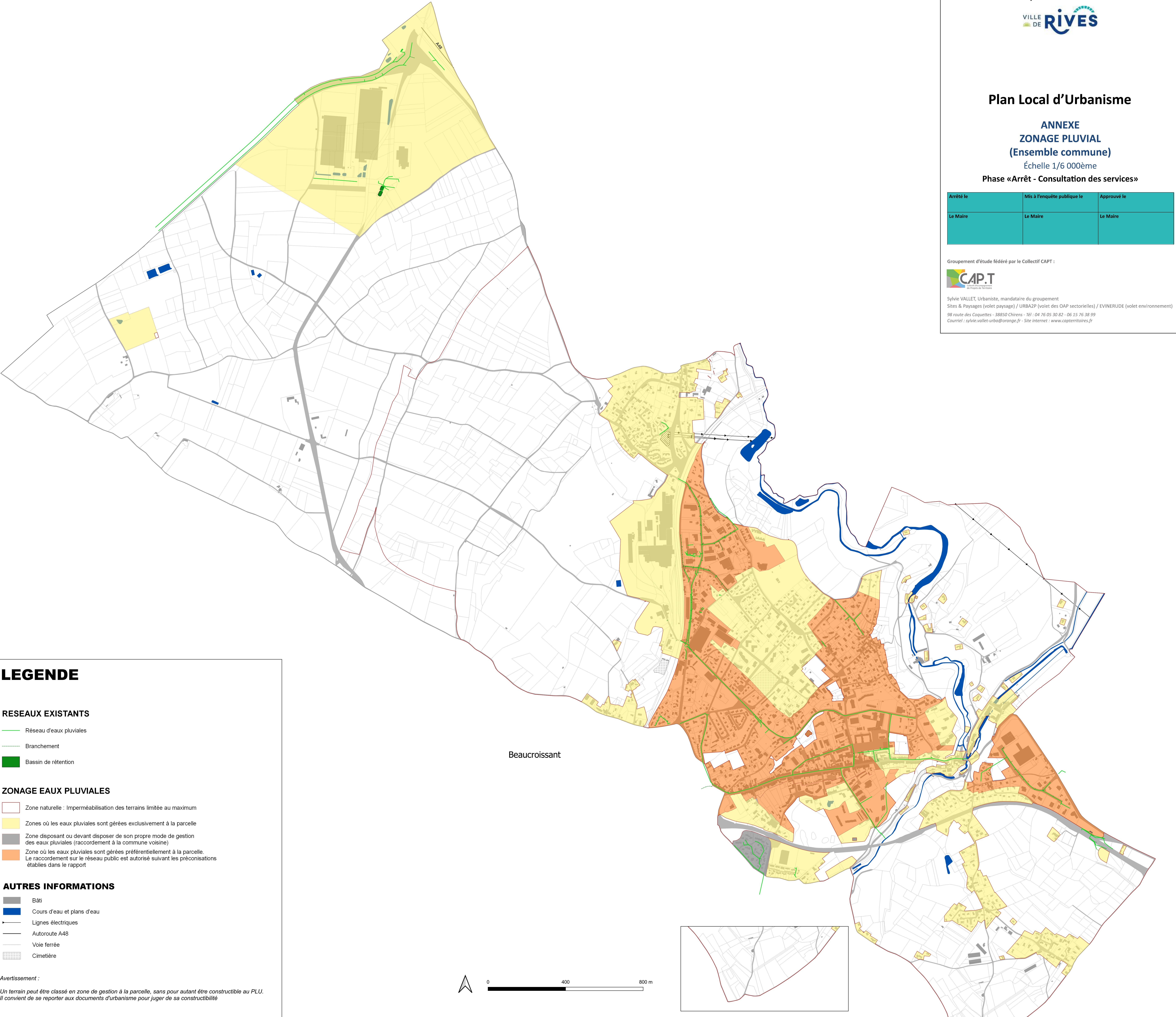
Phase «Arrêt - Consultation des services»

Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
Le Maire	Le Maire	Le Maire

Groupeement d'étude fédéré par le Collectif CAPT :



Sylvie VALLET, Urbaniste, mandataire du groupeement
Sites & Paysages (volet paysage) / URBA2P (volet des OAP sectorielles) / EVINERUDE (volet environnement)
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99
Courriel : sylvie.vallet-urbo@orange.fr - Site internet : www.capterritoires.fr



LEGENDE

RESEAUX EXISTANTS

- Réseau d'eaux pluviales
- Branchement
- Bassin de rétention

ZONAGE EAUX PLUVIALES

- Zone naturelle : Imperméabilisation des terrains limitée au maximum
- Zones où les eaux pluviales sont gérées exclusivement à la parcelle
- Zone disposant ou devant disposer de son propre mode de gestion des eaux pluviales (raccordement à la commune voisine)
- Zone où les eaux pluviales sont gérées préférentiellement à la parcelle. Le raccordement sur le réseau public est autorisé suivant les préconisations établies dans le rapport

AUTRES INFORMATIONS

- Bâti
- Cours d'eau et plans d'eau
- Lignes électriques
- Autoroute A48
- Voie ferrée
- Cimetière

Avertissement :
Un terrain peut être classé en zone de gestion à la parcelle, sans pour autant être constructible au PLU.
Il convient de se reporter aux documents d'urbanisme pour juger de sa constructibilité

